

FOOSUS

# Contrat d'Architecture - Développement et Implémentation

Version 1.0

CLEMENT HINDIE

27/01/2026

CONTRAT D'ARCHITECTURE - DEVELOPPEMENT ET IMPLEMENTATION

## *Historique des modifications*

***Tables des matières***

## 1. Objet du contrat

Ce contrat définit les engagements réciproques entre les équipes de développement et la Fonction Architecture dans la phase d'implémentation de la nouvelle plateforme FOOSUS. Il garantit que les choix techniques réalisés au quotidien s'inscrivent dans un cadre cohérent, maîtrisé et aligné avec la vision d'architecture définie dans la Déclaration de Travail. Il assure également que les implémentations respectent les principes structurants, les exigences non fonctionnelles et les standards techniques établis.

## 2. Engagements des équipes de développement

Les équipes de développement s'engagent à mettre en œuvre les services et composants techniques dans le respect des contrats architecturaux, en maintenant des frontières claires entre les services et en gérant explicitement leurs dépendances. Elles veillent à produire un code de qualité, testé, lisible et conforme aux standards techniques définis, notamment en matière de sécurité, d'observabilité, de nomenclature et de conventions d'API.

Elles intègrent les exigences non fonctionnelles dès la conception et tout au long de l'implémentation, en tenant compte des impératifs de performance, de disponibilité, de résilience et de réversibilité. Elles veillent à ce que chaque service expose les signaux d'observabilité attendus et s'inscrive dans les pratiques de déploiement sans interruption.

Les équipes documentent leurs services de manière concise et utile, en fournissant les éléments nécessaires à la compréhension, à la maintenance et à l'évolution de la plateforme. Elles participent aux revues techniques et aux échanges avec la Fonction Architecture, en apportant un retour d'expérience concret sur les décisions structurantes et les contraintes rencontrées.

Enfin, elles adoptent une approche Lean et pragmatique, en privilégiant des solutions simples, robustes et réversibles, et en contribuant activement à la réduction de la dette technique et à la cohérence globale du système.

## 3. Engagements de la Fonction Architecture

La Fonction Architecture s'engage à accompagner les équipes de développement tout au long de la phase d'implémentation, en fournissant un cadre clair, stable et adapté aux besoins opérationnels. Elle met à disposition les normes techniques, les bonnes pratiques et les patterns recommandés, et veille à leur cohérence avec les objectifs métier et les contraintes de la plateforme.

Elle assure la revue des implémentations structurantes, en apportant un regard transversal sur les choix techniques, les dépendances, les impacts sur les domaines métier et les exigences non fonctionnelles. Elle clarifie les frontières de services, facilite les arbitrages et soutient les équipes dans la résolution des problématiques complexes.

La Fonction Architecture garantit également la cohérence globale de la plateforme, en veillant à ce que les implémentations restent alignées avec les principes structurants et la vision cible. Elle maintient une gouvernance légère, centrée sur l'utilité, la valeur et la réversibilité, et encourage une collaboration fluide entre les équipes.

## 4. Modalités de collaboration

La collaboration repose sur des échanges réguliers entre les équipes de développement et la Fonction Architecture, notamment à travers des ateliers techniques, des revues d'implémentation et des synchronisations courtes. Ces moments permettent d'aligner les choix techniques, d'anticiper les risques, de clarifier les dépendances et de garantir la cohérence des décisions.

Les artefacts produits au cours du développement restent accessibles et sont mis à jour au fil des itérations, afin de maintenir une vision partagée de l'architecture et de ses évolutions. La communication se veut transparente, en particulier sur les risques, les dettes techniques et les arbitrages nécessaires, afin de permettre une prise de décision éclairée et collective.

## 5. Durée et révision

Ce contrat s'applique à l'ensemble de la phase 1 de la nouvelle architecture FOOSUS. Il pourra être révisé à chaque itération majeure, en fonction des besoins, des retours d'expérience et de l'évolution des pratiques de développement.